

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Auménancourt, se sont réunis à 20h00 à la Mairie rue du 151^{ème} RI, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 10 décembre 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur Christophe MAHUET, Madame Elisabeth TAYOT, Monsieur Guillaume TENET, Madame Nadine PREVOTEAU, Monsieur Vincent RICHARD, Madame Claudine COURDIER, Monsieur Stéphane GIAGRANDE, Monsieur Etienne GUILLAUME, Madame Carole LOPEZ, Madame Perrine FORTIN ROCHET, Madame Cécile PREVOT, Madame Virginie FORET FAUSTEN.

Était Absent et Représenté :

Monsieur Sébastien GSELL représenté par Monsieur Stéphane GIAGRANDE

Était Absente et excusée :

Madame Katia BART

Était Absent :

Monsieur Franck GUREGHIAN

Secrétaire de séance :

Madame Claudine COURDIER

DÉLIBÉRATIONS PRISES

1- N° 1 : Décision modificative du budget :

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité les modifications du budget suivantes :

- D I 10 10226 OPFI : - 1 400€
- D I 16 1641 OPFI : - 1 000€
- D I 23 2312 OPNI : + 2 400€

N° 2 : Fongibilité des crédits en M57 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 3 : Validation du nouveau budget pour le réseau de bibliothèques Culture et Vous :

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité la validation de du budget 2025 du réseau Culture et Vous.

N° 4 : Validation de la nouvelle convention du réseau de lecture publique Culture et Vous :

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité la validation de la nouvelle convention du réseau de lecture Culture et Vous.

N° 5 : Intention de programmation voirie pour l'année 2026-2027 :

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité, l'intention de programmation voirie pour les années 2026 et 2027 telle que présentée ci-dessus, permettant ainsi de planifier les travaux nécessaires pour maintenir et améliorer le réseau routier.

1. Réhabilitation et entretien des chaussées :

- Réfection des revêtements routiers.
- Réparation des nids-de-poule et des dégradations.

2. Amélioration de la sécurité routière :

- Installation de nouveaux dispositifs de sécurité (barrières, signalisation).
- Aménagement de passages piétons sécurisés et de pistes cyclables.

3. Développement des infrastructures :

- Construction de nouvelles routes et élargissement des voies existantes.
- Amélioration des infrastructures pour les transports en commun.
- Enfouissement des réseaux secs
- Renforcement et fiabilisation Del 'éclairage public

4. Gestion des eaux pluviales :

- Installation de systèmes de drainage efficaces.
- Création de zones de rétention pour prévenir les inondations.

En ce sens, le conseil municipal propose d'inscrire auprès du pôle territorial les aménagements suivants comme étant prioritaire pour la commune.

N° action	Quand	Prioritaire	Commune	Voirie	Travaux à mener	
1	2026	Urgent	Petit	Rues Taillart / de la Glois	Création et remplacement tapis d'enrobé	
2	2027	Urgent	Pontgivart	Rue Desparmet	Enfouissement réseaux secs + création trottoirs + remplacement tapis d'enrobé	
3	2027	Normal	Grand	Rue de la Maison Rouge	Enfouissement réseaux secs + création trottoirs	
4	Après 2027	Normal	Grand	Ruelle Trottin	Création tapis enrobé	
5	Après 2027	Normal	Grand	Rue de la Grévière	Remplacement tapis d'enrobé	
6	Après 2027	Secondaire	Grand	Rue du 151E RI	Remplacement de l'éclairage public vétuste	
7	Après 2027	Secondaire	Petit	Rues de Coucy, Europe et Paix	Enfouissement réseaux secs	
8	Après 2027	Secondaire	Petit	Rue de la Pierre Longue :	Enfouissement réseaux secs + création trottoirs + remplacement tapis d'enrobé	
9	Après 2027	Normal	Pontgivart	Rue de la Brasserie	Enfouissement réseaux secs + création trottoirs	
10	Après 2027	Secondaire	Pontgivart	Rue Armand Guery	Enfouissement réseaux secs + remplacement éclairage public	

N° 6 : Autorisation du Maire à Signer des Actes d'Engagement des Études de la Phase 2 de la Traverse :

Dans le cadre du projet de réaménagement de la traverse, la phase 2 des études est essentielle pour planifier et organiser les travaux à venir. Cette phase comprend des études techniques, environnementales et d'impact afin d'assurer le bon déroulement des travaux.

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité :

D'autoriser le Maire à signer tous les actes d'engagement nécessaires pour la réalisation des études de la phase 2 de la traverse.

N°7 : Validation du devis de couverture pour l'église Saint Firmin :

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité le devis de la société Greg couverture pour la réfection de la couverture de l'église Saint Firmin pour un montant de 37 575,50 € H.T.

N° 8 : PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE N° 1 DU PLU :

Considérant la nécessité d'adapter le document d'urbanisme afin de permettre et répondre aux objectifs suivants **modification d'un classement d'une parcelle cadastrale sur la commune d'Auménancourt.**

Considérant la nécessité de lancer une procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme pour permettre : le **reclassement d'une parcelle cadastrale.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité,

- de solliciter la Communauté Urbaine du Grand Reims afin d'engager la procédure de révision allégée n° 1 du PLU.

- de proposer à la Communauté urbaine de mettre en œuvre, pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU révisé, les modalités de concertation suivantes : registre papier en mairie et/ou numérique sur le site internet

N°9 : Adhésion de la commune à l'Association des Communes Forestières de la Marne :

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité l'adhésion à l'association des communes forestières de la Marne.

Hors délibération :

1. Présentation d'une expérimentation d'un projet culturel avec la Région Grand Est par Arnaud BASSERY (LE BLOC) :

Arnaud BASSERY de l'association LE BLOC a présenté une expérimentation culturelle en collaboration avec la Région Grand Est. Ce projet vise à dynamiser la culture locale et à engager la communauté dans des initiatives artistiques innovantes.

2. Démarrage anticipé des travaux de réfection de la couverture de l'église Saint Firmin :

Les travaux de réfection de la couverture de l'église Saint Firmin vont débuter plus tôt que prévu, permettant ainsi de protéger le bâtiment des intempéries et de préserver son intégrité historique.

3. Concert et distribution des colis pour les séniors :

Un concert sera organisé le samedi 21 décembre à 15h suivi d'une distribution de colis pour les séniors.

4. Point de situation sur la crèche :

La crèche « Les petits doudous » a ouvert ses portes le lundi 9 décembre 2024 dans l'ancienne école/mairie d'Auménancourt le Petit.

5. Bilan du conseil jeune :

Une plantation de fleurs est prévue entre le service technique et les enfants de l'école

6. Préparation des vœux :

La préparation des vœux pour l'année prochaine est en cours, cet événement est prévu le 18 janvier à 11h à la salle des fêtes d'Auménancourt le Petit.

7. Vidéoprotection :

Nous avons soumis une demande de subventions au titre du F.I.P.D. (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et avons obtenu 18 049 €. Grâce à ce financement, nous allons pouvoir débuter les travaux de vidéoprotection prochainement pour renforcer la sécurité dans notre commune.

8. Portes de la salle des fêtes :

La réparation des portes de la salle des fêtes aura lieu dans la semaine du 23 décembre.

9. Foret forestière :

La réunion de lancement d'un projet de forêt pédagogique est prévue le 19 décembre avec la directrice de l'école, le Président des communes forestières de la Marne et le SIABAVES.

La séance a été levée à 22h35